

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

---

PROTECTION DU SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES - (N° 1127)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL46

présenté par  
Mme Chapdelaine, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

A l'alinéa 4, après le mot :

« atteinte »,

insérer les mots :

« directement ou indirectement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement présenté à l'article 1er visant à mentionner explicitement dans la loi les atteintes directes et les atteintes indirectes.